



PROJET GALF

# Rapport d'activités Mars 2017

<http://www.wara-enforcement.org/>

## Sommaire

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Points principaux.....       | 2  |
| 1 Investigations.....        | 2  |
| 2 Opérations .....           | 3  |
| 3 Légal .....                | 3  |
| 4 Media .....                | 6  |
| 5 Management .....           | 12 |
| 6 Relations extérieures..... | 13 |
| 7 Conclusion.....            | 13 |

## Points principaux

- Arrestation de Djibril Conté en flagrant délit de capture, détention, circulation et commercialisation de 40 tortues terrestres à Matoto dans la capitale guinéenne, espèces animales intégralement protégées.
- Arrestation à Conakry d'Abdoul Salam Sidibé, trafiquant international des grands singes d'Afrique.
- Suivi d'audience du cas Abdourahamane Sidibé et Abdoul Salam Sidibé au TPI de Kaloum.
- Le Parquet du TPI de Dixinn requiert 7 mois de prison ferme au malien et guinéen poursuivis pour trafic d'autruches.

## 1 Investigations

### Indicateur

|   |    |
|---|----|
| Nombre d'investigations menées              | 36 |
| Investigations ayant abouti à une opération | 2  |
| Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci | 18 |

- 18 enquêtes réalisées durant le mois de mars 2017 à Conakry et à l'intérieur du pays.

Durant le mois de mars 2017, le département d'investigation a fait 18 enquêtes à Conakry et à l'intérieur du pays. Ces enquêtes portaient sur le trafic récurrent de la peau de panthère et celles des autres dépouilles d'espèces animales intégralement protégées. 1 d'entre elles a conduit à une opération d'arrestation d'un trafiquant de 40 tortues terrestres par les agents du Corps des Conservateurs de la Nature le 23 mars 2017 au grand marché de Matoto, dans la capitale guinéenne.



## 2 Opérations

### Indicateur

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Nombre d'opérations ce mois-ci | 1 |
| Nombre de trafiquants arrêtés  | 1 |
| Nombre de trafiquants en fuite | 0 |

- 01 Opération a eu lieu : **le 23 mars 2017, 1 opération** d'arrestation de Djibril Conté pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de 40 tortues terrestres, espèces animales intégralement protégées par le code de faune et règlementation de la chasse en Guinée. L'opération a eu lieu au grand marché de Matoto dans la capitale guinéenne, grâce aux agents du Corps des Conservateurs de la Nature et le soutien de GALF.
- 02 Arrestation, **le lundi 06 mars 2017 d'Abdoul Salam Sidibé**, un des géants trafiquant international de grands singes d'Afrique. Par la complicité de son père, et l'administration à l'époque en charge de l'organe de gestion CITES, la famille Sidibé, un des grands cartels de trafiquants internationaux dans l'exportation et l'exportation d'espèces animales intégralement protégées. C'est suite à une condamnation par contumace à 5 ans de prison ferme en juillet 2016 que des mandats d'arrêts internationaux ont été délivrés par la Justice Guinéenne, mis en exécution par les services d'Interpol des pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée.

## 3 Légal

### Indicateur

|   |   |
|---|---|
| Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison) | 4<br>2Tribunal de première instance de Dixinn (suivi d'audience du cas autruche)<br>2Tribunal de première instance de Kaloum (suivi d'audience du cas Abdouramane Sidibé) |
|---|---|

|  |  |
|--|--|
| Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu) | <b>4</b><br>- Abdouramane Sidibé (Maison centrale de Conakry)<br>-Abdoul Salam Sidibé (Maison centrale de Conakry)<br>-Djibril conté (Maison D'arrêt de Conakry)<br>-Pokpa Soropogui (Prison civile de Kindia) |
| Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci                      | <b>5</b><br>Abdouramane Sidibé, Abdoul Salam Sidibé, Djibril Conté, Salifou Nyangado, Aboubacar Bayo   |
| Décision de Justice (préciser le lieu)                                     | <b>1</b> justice de paix de Macenta  |

Ce mois-ci, quatre audiences se sont tenues dans différents tribunaux dont deux(2) au Tribunal de Première Instance de Kaloum et deux au tribunal de première instance de Dixinn concernant quatre (4) présumés trafiquants. Cinq (5) sont en attente de procès dont deux (2) sous contrôle judiciaire.

Durant le mois de mars 2017, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques dont les plus marquants sont :

**Suivi d'audience du cas autruche** : Dans cette affaire Ministère public contre Salifou Nyangado et Aboubacar Bayo poursuivis pour capture, détention, commercialisation d'espèces intégralement protégées soit deux(2) autruches ; deux audiences se sont tenues au Tribunal de Première instance de Dixinn :

Première audience : lors de cette séance, les débats étaient centrés sur la narration des circonstances d'arrestation, la question de reconnaissance des faits de capture, commercialisation des autruches par les prévenus et les interventions des avocats de la défense et de la partie civile.

Seconde audience : elle fut essentiellement marquée par les plaidoiries des avocats et les réquisitions du Ministère public. Pendant ses plaidoiries, l'avocat de la partie civile représentant le Ministère de l'environnement et défendant les intérêts de l'Etat a touché du doigt les points suivants : les conséquences négatives que le commerce illégale des espèces de faune et de flore sauvage causent à l'écosystème ,l'altération de l'image de la Guinée par le biais de cette pratique aux yeux de la communauté Internationale, la suspension de la Guinée par la CITES(Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction) et enfin le préjudice causé au tourisme .Pour la réparation des préjudices causés à l'Etat , il a demandé au juge 100.000.000 fg à titre de dommage et intérêts.

Le Ministère Public dans son réquisitoire a demandé la condamnation des prévenus à 7 mois de prison ferme et le décernement d'un mandat de dépôt à l'endroit des prévenus. A la suite, le dossier a été mis en délibéré pour que décision soit rendue le 4 avril 2017

**Affaire Abdouramane Sidibé et Abdoul Salam Sidibé :** Condamnés par défaut à 5 ans d'emprisonnement ferme dans le dossier de l'ex chef de gestion l'organe CITES, les présumés exportateurs de plusieurs espèces protégées (lamantins, chimpanzé, perroquets...) Ont comparu ce mois-ci au tribunal de première instance de Kaloum. Au cours de la première audience les débats étaient axés sur l'opposition faite par le prévenu d'une façon maladroite car elle n'était pas enregistrée au greffe du tribunal, après intervention des avocats de la défense et la partie civile le procès a été rejetée à la huitaine pour permettre au juge de statuer sur la recevabilité ou l'irrecevabilité de cette prétendue opposition. La séance suivante, le juge continue sans crainte le cours normal du procès avec pour argument que le prévenu avait l'intention de faire opposition.

Arrêté le 06 mars 2017, Abdoul Salam Sidibé a fait prévaloir ses prétentions devant le juge. Après rappel des infractions pour lesquelles il est poursuivi par le juge, le prévenu rejette en bloc les faits qui lui sont reprochés. A l'audience le procureur a exhibé un certain nombre de pièces à conviction impliquant le prévenu dans les faits d'exportation des espèces protégées. Des questions pertinentes posées par l'avocat du Ministère de l'Environnement des Eaux et forêts ont poussé le prévenu à se contredire. En fin le président a renvoyé le dossier à la huitaine pour plaidoiries, réquisition, interprétation de documents en anglais retraçant la conversation du prévenu avec certains de ses clients.



## 4 Media

### Indicateur

| Nombre de pièces médiatiques totales : 35 |                     |                        |                      |
|---|---------------------|------------------------|----------------------|
| Pièces télévision                         | Pièces presse radio | Pièces presse internet | Pièces presse papier |
| 01  | 4                   | 24                     | 6                    |

- Au courant du mois de Mars 2017, il y a eu production de **33** pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont **0** pièce télévision, **4** pièces radio, **6** pièces papier et **23** pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur l'irrecevabilité de la demande d'opposition formulée par Abdourahmane Sidibé, l'arrestation de son fils Abdoul Salam Sidibé condamné à défaut à 5 ans de prison ferme pour trafic de grands singes mais aussi sur la réquisition des 7 mois de prison ferme faite par le Ministère Public près le TPI de Dixinn contre un malien et un guinéen pour trafic d'autruches. Et enfin, elles portent aussi sur l'arrestation d'un trafiquant de tortues terrestres au grand marché de Matoto dans la capitale guinéenne.

Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Presse Internet : Quelques exemples

**GUINEEMATIN.COM**  
www.guineematin.com

ACCUEIL ACTUALITÉS INTERNATIONAL INTERVIEWS LIBRE OPINION

Mar 2, 2017 Posted By Guineematin Actualités, Environnement

## TPI de Kaloum : la partie civile demande l'irrecevabilité de l'opposition formulée par Abdourahamane Sidibé !



**Libre Opinion :** Condamné par défaut 4.5 ans de prison ferme le 08 Juillet 2016 pour trafic international de grands singes, Abdourahamane Sidibé a fait opposition à la condamnation devant le tribunal de première instance (TPI) de Kaloum. Au cours de son procès tenu le lundi 27 février 2017, l'avocat, qui défend l'intérêt du Ministère de l'environnement, des faune et forêts, constitué partie civile, demande au juge de déclarer irrecevable l'opposition de M. Sidibé Abdourahamane, jugée irrégulière. L'audience est renvoyée au 06 mars 2017 pour délibérer.

Par la complicité de commandant Ansoumane Doumbouya, ancien chef de l'organe de gestion CITES (convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de la flore sauvage menacées d'extinction), Abdourahamane Sidibé oiseauleur de profession, a dirigé un puissant réseau transnational. Un réseau par lequel il a exporté un nombre important de grands singes et autres espèces sauvages en Chine et dans le reste du monde. Des espèces animales intégralement protégées par le code de faune en vigueur en Guinée et par les Conventions Internationales. Il doit ce gigantesque exploit au Commandant Ansoumane Doumbouya qui lui livrait frauduleusement les permis CITES afin de faciliter son business illégal. Selon des rapports de l'Interpol et ceux du Secrétariat Général de la CITES, 130 chimpanzés et 10 gorilles ont été exportés illégalement en Chine via ce système avec des permis CITES sous le code source C, signifiant qu'ils étaient déclarés comme élevés en captivité. Alors qu'il n'existe aucune structure d'élevage de chimpanzés en Guinée.

Ainsi, durant 38 ans le réseau Sidibé a exercé cette activité illégale et lucrative. Car, estime-t-on, les chimpanzés exportés en Chine se vendent au prix de 20.000 dollars l'unité, des lémurins exportés dans les différents pays asiatiques au prix de 50.000 dollars l'unité sans compter d'autres animaux protégés et des oiseaux exportés dans la plus grande violation des lois nationales et de la Convention CITES.

Après son arrestation, le condamné Sidibé Abdourahamane a fini par faire opposition. Devant le tribunal, il a nié les faits mis à sa charge tout en clamant son innocence.

L'avocat de la partie civile représentant le Ministère de l'Environnement au procès a exprimé ses inquiétudes relatives aux conditions requises pour que l'opposition soit recevable. Il poursuit en soutenant qu'au sens des articles 482 et suivants l'opposition est ouverte à tout condamné par défaut pour faire prévaloir ses arguments. Toutefois, en vertu de l'article 485 alinéa 1 du Code de Procédure Pénale, si l'opposition est notifiée par tout moyen, au Ministère Public, à charge par lui d'en aviser, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la partie civile et. Après vérification à l'audience, il a été constaté par le juge que l'opposition de Sidibé Abdourahamane n'a pas été enregistrée dans les registres du greffe conformément à la loi. Par conséquent, l'Avocat estime que le juge doit déclarer irrecevable ce document et remettre le condamné à la maison centrale de Conakry pour qu'il y purge ses 5 ans de prison ferme.

Devant ce dilemme Cornélien où le Ministère Public était favorable à la recevabilité de la demande d'opposition de M. Sidibé Abdourahamane, le juge a fini par calmer la tension des parties en renvoyant le procès le 06 mars 2017 pour délibérer.

Affaire à suivre...

**Fatou Kourouma**

**VisionGuinee.Info** LA PUISSANCE DES SERVICES BANCAIRES AU BOUT DES DOIGTS

ACCUEIL POLITIQUE ÉCONOMIE SOCIÉTÉ LIBRE OPINION INTERVIEW SPORT

FORMEZ-VOUS RECEVLEZ-VOUS

EBOLA EST UNE LOUSIERS MOUS LES MAIY <http://facebook.com/maiy>

INTERNATIONAL

Accueil » Société » Abdoul Salam Sidibé, arrêté et incarcéré à la maison centrale de Conakry pour trafic de grands singes

## Abdoul Salam Sidibé, arrêté et incarcéré à la maison centrale de Conakry pour trafic de grands singes

Mar 2, 2017 1 Comment

Fatima G+ Twitter Share Submit

**A**bdoul Salam Sidibé a été arrêté le lundi 06 mars 2017 par l'Interpol au centre-ville de Kaloum. Condamné par défaut à 5 ans de prison ferme dans l'affaire Ministère public contre Ansoumane Doumbouya et autres en juillet 2016 pour trafic international de grands singes, le prévenu était activement recherché par l'Interpol dès après la diffusion du mandat d'arrêt international. Ainsi, dès son arrestation, il sera par la suite conduit à la maison centrale de Conakry par l'Interpol.



Il faut rappeler qu'Abdoul Salam Sidibé avait été condamné par défaut à 5 ans de prison ferme par le TPI de Kaloum dans l'affaire Ministère public contre Ansoumane Doumbouya et autres le 08 juillet 2016. Les faits mis à leur charge étaient entre autres les délits de faux, usage de faux, usurpation de titre ou de fonction, capture, détention, circulation, commercialisation, importation et exportation des espèces animales intégralement protégées, tels que les chimpanzés, les lémurins, les bonobos et d'importante quantité d'autres espèces. À côté de ce trafic d'espèces, il faut signaler le trafic illégal qui continue à dévaster la population africaine des éléphants.

Cette interpellation d'Abdoul Salam Sidibé par l'Interpol intervient suite à l'arrestation de son père Abdourahamane Sidibé qui était aussi recherché et récemment arrêté par l'Interpol grâce à Gaf (Guinée Application de la Loi Fautive) dans les mêmes circonstances de faits. Le mis en cause est largement impliqué dans l'exportation de grands singes de l'Afrique, les lémurins et autres espèces vers le continent asiatique, principalement la Chine.

Selon les rapports de l'Interpol, 130 chimpanzés et 10 gorilles ont été exportés illégalement en Chine par le biais de ce système avec des permis CITES sous le code source C, sous prétexte qu'ils étaient élevés en captivité. Alors qu'il n'existe aucune structure d'élevage de chimpanzés en Guinée.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année. Affaire à suivre...

**Par Fatou Kourouma**



**LEPROJETEURGUINEE.com**  
NOUS LUTTONS CONTRE LES PRATIQUES OBSCURES

ACCUEIL GUINÉE MONDE LEPROJETEURGUINEE TV PRATIQUES OBSCURES DIVERS CONTACT

Actualité 7. A la une 4. 10 de Daxos 7. 7 ans de prison ferme requis contre un...

**A LA UNE DIVERS**

**TPI de Dixinn : 7 mois de prison ferme requis contre un malien et un guinéen pour trafic d'autruches !**  
Par Le Projecteur Guinée - 22 mars 2017

PARTAGER Facebook Twitter Google+ Print



Un malien et un guinéen ont comparu ce mardi 21 mars 2017 au tribunal de première instance (TPI) de Dixinn. Les prévenus sont poursuivis pour capture, détention, circulation, importation, et commercialisation de deux autruches, espèces animales intégralement protégées par le code de faune et réglementation de la chasse en vigueur en Guinée. Le Ministère Public a requis 7 mois de prison ferme contre les deux présumés trafiquants de faune et l'affaire est mise en délibéré pour que la décision soit rendue le 04 Avril 2017. Après plusieurs renvois de ce dossier, le procès du malien Saïf Nyangado et le guinéen Aboubacar Ilayo s'est tenu ce mardi 21 mars 2017 au TPI de Dixinn. Ils sont poursuivis pour capture, détention, importation, et commercialisation de deux autruches en provenance de la République du Mali. En Guinée, une telle activité est interdite par le code de faune et de la réglementation de la Chasse. Au niveau international, la CITES (Convention Internationale sur le Commerce des Espèces de faune et de flore menacée d'extinction) interdit aussi de tels agissements en dehors du cadre réglementaire. Car, constate-t-on, la CITES catégorise les

République du Mali. En Guinée, une telle activité est interdite par le code de faune et de la réglementation de la Chasse. Au niveau international, la CITES (Convention Internationale sur le Commerce des Espèces de faune et de flore menacée d'extinction) interdit aussi de tels agissements en dehors du cadre réglementaire. Car, constate-t-on, la CITES catégorise les espèces animales en annexes et réglemente toute transaction internationale en matière de faune et de flore.

Dans sa plaidoirie, l'avocat du Ministère de l'Environnement constituée partie civile a rappelé les chefs d'accusation qui pèsent sur les deux présumés trafiquants, notamment le flagrant délit de détention, capture, commercialisation, importation, d'espèces animales intégralement protégées. Revenant sur les faits, il a évoqué que les deux autruches importées de la République du Mali, sont des espèces animales intégralement protégées par la loi guinéenne. Poursuivant, il a mis un accent particulier sur la sanction de la CITES qui pèse en ce moment sur la Guinée tout en mettant en évidence les conséquences causées par cette activité illégale. Notamment la rareté des visites touristiques qui pourraient générer des revenus à l'Etat, l'altération de l'image de la Guinée à l'échelle internationale, taxée d'être une plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique. Pour le tout, l'Avocat représentant la partie civile demande le paiement de la somme de 100.000.000GNF pour la réparation des dommages causés à l'Etat Guinéen. Dans sa réquisition, le Ministère Public demande de retenir les prévenus dans les liens de culpabilité. Ainsi, il a requis 7 mois de prison ferme contre les deux présumés trafiquants et a demandé le décernement d'un mandat de dépôt contre eux.

Dans son intervention, la défense a sollicité la présence du Colonel Mamadou Ilhaye Saw, agent assermenté des eaux et forêts, point focal de la criminalité faunique au Ministère de l'Environnement ayant dressé le procès-verbal dans cette affaire. Selon elle, ce cadre n'avait pas la qualité d'interroger leurs clients. Or, la défense ignore qu'un agent assermenté des Eaux et Forêts comme l'indiquent les articles 135 et 136 du code de faune et réglementation de la chasse donne cette prérogative aux agents assermentés des Eaux et Forêts. L'article 26 du nouveau code de procédure pénale va dans ce sens. Ainsi, ils interviennent au même titre qu'un Officier de la Police Judiciaire (OPJ). Par conséquent, la défense semble être dans l'ignorance des textes de faune dans cette affaire. L'affaire a été renvoyée au 04 avril prochain pour que le Juge se prononce définitivement.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année.

**Affaire à suivre...**  
Fatou Kourouma

**ALA UNE**

**Communiqué de la République**  
Le Projecteur Guinée - 23

**Accusé de tentative «wahabya» avancé pour...**  
Le Projecteur Guinée - 23

**Hon. Baidy ARIBOT Sékouba KONATE**  
Le Projecteur Guinée - 24

**Environnement : Le sauvagement agri**  
Le Projecteur Guinée - 24

**BOKE : le déraillement fait d'importants matériels**  
Le Projecteur Guinée - 23

**VisionGuinee.Info** LA PUISSANCE DES SERVICES BANCAIRES AU BOUT DES DOIGTS

ACCUEIL POLITIQUE ÉCONOMIE SOCIÉTÉ LIBRE OPINION INTERVIEW SPORT

FORMEZ-VOUS AUX ÉTATS UNIS

EBOLA EST UNE R...  
http://facebook.com/leprojecteur

Belevez - Consult, République de Guinée  
Tél : +224 623 87 66 72 / 999 29 58 04 / 650 83 85 86  
Email : orck@visionguinee.com  
Site web : www.visionguinee.com

INTERNATIONAL IN

Accueil » Société » Criminalité faunique : un guinéen arrêté au grand marché de Matoto pour trafic de 40 tortues terrestres

**Criminalité faunique : un guinéen arrêté au grand marché de Matoto pour trafic de 40 tortues terrestres**  
le 24 mars 2017

F'Alma G+ Twitter Share Submit

**M**algré l'engagement des autorités du département de l'Environnement et des partenaires dans la lutte contre le trafic de faune et de flore, certains individus ne semblent pas toujours comprendre le message. Le jeudi 23 mars 2017, Djibril Conté, présumé trafiquant d'espèces animales protégées a été mis aux arrêts par les agents du Corps des Conservateurs de la Nature grâce au soutien de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique).

Pis en flagrant délit de capture, détention, circulation et commercialisation de 40 tortues terrestres, espèces animales intégralement protégées par le code de faune, M. Conté a été arrêté auprès du tribunal de première instance de Matanco.

C'est suite à une dénonciation faite par GALF aux deux points focaux de la lutte contre la criminalité faunique auprès du Ministère de l'Environnement et celui de la Justice, relative au trafic d'espèces animales intégralement protégées dans la commune de Matoto que cette opération d'arrestation a été planifiée.

Djibril Conté, présumé auteur de ce crime environnemental, a été pris en flagrant délit de capture, de détention, circulation et commercialisation de 40 tortues terrestres. Ces espèces animales saines sont intégralement protégées par le code de faune en vigueur en Guinée mais aussi par la CITES (convention internationale sur le commerce des espèces de la faune et de la flore menacée d'extinction).

Tous les ans à l'échelle nationale, des centaines de tortues sont tuées et mises en cause pour leur viande et leurs produits.

Poursuivant, M. Djibril Conté dira que depuis belle lurette, ils ont entamé cette affaire par la complexité du faunisme. Selon l'agent verbalisateur, les enquêtes se poursuivent pour cerner le réseau et mettre aux arrêts tous les complices cités dans ce dossier.

A noter que la Guinée est sous la sanction de la CITES depuis 2013, présentée comme une plaque tournante de la criminalité faunique. A en croire aux chiffres de l'Interpol, 130 chimpanzés, 10 gorilles, des bonobos et des léopards ont été exportés vers la Chine et autres pays asiatiques entre 2007 à 2012.

Après son audition à la Direction nationale des Eaux et Forêts, le présumé trafiquant faunique a été délégué devant le tribunal de première instance (TPI) de Matanco avant d'être mis sous mandat de dépôt à la maison centrale de Conakry en attendant son jugement dans les jours à venir. Les produits saisis ont été remis aux autorités compétentes.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année. Affaire à suivre...

Par Fatou KOUROUMA

Liens des articles internet publiés :

- 1- <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-kaloum-la-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-par-abdourahamane-sidibe/>
- 2- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4675>
- 3- <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-kaloum-la-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-par-abdourahamane-sidibe/>



- 4- <http://guineeprogres.com/2017/03/02/tpi-de-kaloum-la-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-par-abdourahamane-sidibe/>
- 5- <http://guineemail.com/tpi-de-kaloum-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-abdourahamane-sidibe/>
- 6- <http://www.visionguinee.info/2017/03/02/tpi-de-kaloum-la-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-par-abdourahamane-sidibe/>
- 7- <http://flashguinee.net/tpi-de-kaloum-partie-civile-demande-lirrecevabilite-de-lopposition-formulee-abdourahamane-sidibe/>
- 8- <http://guineematin.com/actualites/trafic-de-grands-singes-abdoul-salam-sidibe-arrete-et-incarcere-a-la-maison-centrale-de-conakry/>
- 9- <http://www.visionguinee.info/2017/03/08/abdoul-salam-sidibe-arrete-et-incarcere-a-la-maison-centrale-de-conakry-pour-trafic-de-grands-singes/>
- 10- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4694>
- 11- <http://leprojecteurguinee.com/guinee-abdoul-salam-sidibe-arrete-et-incarcere-a-la-maison-centrale-de-conakry-pour-trafic-de-grands-singes/>
- 12- <http://guineemail.com/guinee-abdoul-salam-sidibe-arrete-incarcere-a-maison-centrale-de-conakry-trafic-de-grands-singes/>
- 13- <http://flashguinee.net/guinee-abdoul-salam-sidibe-arrete-incarcere-a-maison-centrale-de-conakry-trafic-de-grands-singes/>
- 14- <http://soleilfmguinee.net/environnement-abdoul-salam-sidibe-arrete-incarcere-a-maison-centrale-de-conakry-trafic-de-grands-singes/>
- 15- <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-dixinn-7-mois-de-prison-ferme-requis-contre-un-malien-et-un-guineen-pour-trafic-dautruches/>
- 16- <http://www.visionguinee.info/2017/03/21/sept-mois-de-prison-ferme-requis-contre-un-malien-et-un-guineen-pour-trafic-dautruches/>
- 17- <http://guineeprogres.com/2017/03/22/tpi-de-dixinn-7-mois-de-prison-ferme-requis-contre-un-malien-et-un-guineen-pour-trafic-dautruches/>
- 18- <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-dixinn-7-mois-de-prison-ferme-requis-contre-un-malien-et-un-guineen-pour-trafic-dautruches/>
- 19- <http://guineemail.com/tpi-de-dixinn-7-mois-de-prison-ferme-requis-contre-un-malien-et-un-guineen-pour-trafic-dautruches/>
- 20- <http://guineematin.com/actualites/criminalite-faunique-un-guineen-arrete-au-grand-marche-de-matoto-pour-trafic-de-40-tortues-terrestres/>
- 21- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4728>
- 22- <http://www.visionguinee.info/2017/03/24/criminalite-faunique-un-guineen-arrete-au-grand-marche-de-matoto-pour-trafic-de-40-tortues-terrestres/>

23- <http://soleilfmguinee.net/criminalite-faunique-guineen-arrete-grand-marche-de-matoto-traffic-de-40-tortues-terrestres/>

Presse internationale :

Liens :

- 1- <http://mobile.reuters.com/article/idUSKBN16D2OQ>
- 2- [https://vimeo.com/207831581?utm\\_source=email&utm\\_medium=vimeo-cliptranscode-201504&utm\\_campaign=29220](https://vimeo.com/207831581?utm_source=email&utm_medium=vimeo-cliptranscode-201504&utm_campaign=29220)

3- Radios:

**1- Radio Soleil**

<https://www.dropbox.com/s/h4d7tffanega64/GOLOTA%20TPI%20KAL OUM%2010.mp3?dl=0>

Un élément sonore de la Rédaction de la radio soleil Fm portant sur l'irrecevabilité de la demande formulée par Abdourahamane Sidibé, trafiquant international de grands singes à travers l'Afrique.

**2- Radio Soleil Fm :** <https://www.dropbox.com/s/n2ajahdi3znbkq3/17-EEQ-12-3.mp3?dl=0>

Participation du Coordinateur et un assistant juridique à l'émission " Environnement en question". Une émission au cours de laquelle, les participants ont abordé différents sujets, notamment l'arrestation d'Abdourahamane Sidibé et de son fils Abdoul Salam Sidibé, la grâce présidentielle d'Ansoumane Doumbouya et la suspension de la Guinée par la CITES.

### 3- Radio Tamata FM

<https://www.dropbox.com/sh/uji1ap7odeba9zf/AAAn4SAgNSBfwaagSLsFNuc8a?dl=0>

Participation de l'Officier Média et un assistant juridique dans l'émission " Oser Rêver" de la radio Tamata Fm. Une participation au cours de laquelle, l'arrestation d'Abdourahamane Sidibé et fils Abdoul Salam, la réquisition du parquet du TPI de Dixinn sur le trafic d'autruches et l'arrestation à Matoto, dans la capitale guinéenne, un trafiquant de tortues terrestres.

### 4- Radio Bonheur FM :

<https://www.dropbox.com/s/jcowpq3nvjsrmij/INVITE%20GALF%20DU%2028%2003%202017.mp3?dl=0>

Interview accordée à un journaliste de la Radio Bonheur FM sur l'arrestation de Djibril Conté, trafiquant de tortues au grand marché de Matoto dans la capitale guinéenne.

Presse écrite : Un exemple

*L'Indiceur* TPI de Dixinn

## La tenue du procès sur l'affaire des deux autruches préoccupe les défenseurs de l'Environnement !



Application de la Loi Faunique) le 27 mai 2016. Le présumé trafiquant et son fournisseur à partir du Mali pays voisin, Salifou Nyangado, co-auteur de la commission de l'infraction, furent déferés devant le TPI. Après l'instruction, l'affaire a été renvoyée dans le délai devant la juridiction pour jugement qui, jusque-là n'a fait que des reports sur le procès.

En rappel, la Guinée a été sanctionnée d'une suspension par tous les pays membres de la CITES (convention internationale sur le commerce des espèces de la faune et de la flore sauvage menacées d'extinction, présentée comme la plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'Ouest. Depuis 5 ans, l'Etat guinéen s'est engagé avec l'appui des partenaires et les organisations non gouvernementales(ONG) à respecter et faire appliquer la loi nationale sur la faune sauvage et les conventions internationales à cet effet. Aujourd'hui, le pays se réjouit de cette mesure ayant conduit à l'arrestation et condamnation d'un nombre importants de trafiquants fauniques. Ce, pour dire que le gouvernement guinéen entant combattre de partout les fronts toutes formes criminalité faunique.

Pour cela, les différents tribunaux de Conakry et ceux de l'intérieur du pays ont l'ultime obligation de traiter avec diligence tout cas de dossier relatif à la criminalité faunique et de faire appliquer la loi dans toute sa rigueur. Mais ce qui se passe auprès du tribunal de première instance(TPI) de Dixinn laisse à désirer, d'autant plus que le dossier sur les deux autruches saisis des mains de deux trafiquants internationaux y traîne. Ce qui, aux dires des défenseurs de l'Environnement, constitue un retard sans précédent et une inquiétude pour les ONG (organisation non gouvernementale) et lesconservateurs de la nature.

Revenant sur les faits, le présumé Aboubacar Bayo a été appréhendé par le Corps des Conservateurs de la Nature grâce à l'appui de GALF en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation, importation et exportation de deux autruches, espèces animales inscrites à l'annexe 1 de la loi nationale. Lors de son audition, il a cité le nom de Salifou Nyangado de nationalité malienne comme étant son patron et fournisseur potentiel. Les deux bourreaux de la faune guinéenne et sous régionale seront entendus et renvoyés plus tard devant le TPI de Dixinn en début juin 2016.

Depuis lors, le tribunal entre dans son jeu de renvoi du procès pour empêcher, dit-on, les mis en cause d'assumer leur responsabilité dans les locaux de la maison centrale de Conakry. Pire, on constate qu'ils sont sous contrôle judiciaire et ne se présentent pas à l'audience.

De toutes les façons, la Guinée a un champ à labourer aux yeux de la communauté internationale pour s'attendre à la levée de la sanction qui la pèse dessus depuis 2013. Quant aux tribunaux, ils appliquent la loi dans cet effet, puisque les décisions de justice sont toujours obtenues en ce qui concerne les infractions fauniques.

Rappelons que jusqu'à 2013, la loi faunique étant méconnue par les tribunaux était pas appliquée. C'est pourquoi le tribunal de Dixinn devrait prendre en compte cette situation pour que l'audience sur cette affaire qui n'a que trop duré, ait lieu avec toute la diligence possible afin que les deux mis en cause puissent se situer sur leur sort. Ce qui est une inquiétude majeure et une préoccupation de tous les défenseurs de la biodiversité.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important monde amassant de plus 20 milliards de dollars chaque année.

Affaire à suivre

Fatou Kourouma

## 5 Management

### Indicateur

|  |   |
|--|---|
| Nombre de juriste en test  | 1 |
| Nombre de media en test  | 0 |
| Nombre d'enquêteur en test   | 3 |
| Nombre de comptable en test  | 1 |
| Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)                | 0 |
| Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE) | 0 |

Au département management, le mois de mars 2017 fut marqué par la politique managériale en ce qui concerne le recrutement de 3 enquêteurs et le renforcement de capacités au niveau du département investigation pour mieux booster les choses afin d'accroître les résultats. En outre le département investigation a fait envoyer 3 enquêteurs à l'intérieur du pays afin de procéder aux investigations sur le trafic de peaux de panthère et d'autres espèces animales intégralement protégées. Celles menées à Conakry ont abouti une opération d'arrestation de Djibril Conté, trafiquant de tortues terrestres au grand marché de Matoto, dans la capitale guinéenne.

Au niveau international, le Coordinateur du projet GALF a effectué une mission de travail à Abidjan en Côte d'Ivoire. Cette rencontre était axée sur l'échange entre le Coordinateur de GALF et le ministre britannique en charge des questions de l'Afrique portant sur la criminalité faunique des activistes du réseau EAGLE. En plus dans le cadre de la réplique du projet Eagle Côte d'Ivoire, Odette Kamano, juriste a effectué une mission de travail pour assister Charlotte Houpline, présidente de Wara Conservation Project en vue de l'installation du bureau et le recrutement du personnel.

Le recrutement continue et la réorganisation du département investigation est en cours.

## 6 Relations extérieures

### Indicateur

|   |                                    |                                  |   |
|---|------------------------------------|----------------------------------|---|
| Nombre de rencontres                                      |                                    | 10                               |   |
| Prise de contact pour demande de collaboration/soutien de | Suivi de l'accord de collaboration | Ratification de la collaboration | Collaboration Sur affaire/formation en cour |
|   | 0                                  | 0                                | 10  |

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
  - 1- L'ambassade de la Grande Bretagne.
  - 2- Le Conseiller politique de l'ambassade des USA en Guinée.
  - 3- Le Substitut du procureur du TPI de Kaloum.
  - 4- Le Substitut du procureur du TPI de Kaloum.
  - 5- Le Directeur national des Eaux et Forêts.
  - 6- Le Point focal de la criminalité faunique auprès du BCN Interpol.
  - 7- Le point focal de la criminalité faunique auprès du Ministère de la Justice.
  - 8- Le Secrétaire de l'Agent Judiciaire de l'Etat.
  - 9- La greffière du TPI de Mafanco.
  - 10- L'avocat du projet.

## 7 Conclusion

Au département management, le mois de mars 2017 fut marqué par la planification et le suivi des enquêtes à Conakry et à l'intérieur du pays sur les peaux de panthère en général mais aussi sur les autres espèces animales intégralement protégées en particulier. Ainsi, cette stratégie a positivement porté fruit puisqu'un trafiquant de tortues terrestres est tombé dans les filets des agents du Corps des Conservateurs de la Nature au grand marché de Matoto dans la capitale guinéenne.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.